Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260605-2026_30-DE

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents : LEZENVEN Jean-Michel, ZAMAI Sonia, DELACROIX Patrick, LE LANN Rozenn, BETAOUAF Heddi, RENAUD Alain, BOINET Jean-Michel, SCHAFFNER Sophie, GIBIAT Hélène, PROVOST Gérard, BATHANY Kilian

Excusés : BERENGER Justine, SAUNIER Assia, CHATEAU Valentine, LEROY Marc

Absent : néant

Procuration : BERENGER Justine donne pouvoir à LEZENVEN Jean-Michel,
SAUNIER Assia donne pouvoir à LE LANN Rozenn,
CHATEAU Valentine donne pouvoir à ZAMAI Sonia,
LEROY Marc donne pouvoir à DELACROIX Patrick

Secrétaire de séance : ZAMAI Sonia

N°2026-30 – SENATORIALES – ELECTIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, conformément au Code électoral et à l'arrêté préfectoral fixant le nombre de 3 délégués et 3 suppléants à désigner, le Conseil municipal est appelé à procéder à l'élection des délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs.

Vu le décret n° INTP261165C du 06 mai 2026 portant convocation électorale pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixant le nombre et la modalité de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de 4 sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026

a) *Composition du bureau électoral*

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes pour lecture. Il s'agit de Monsieur PROVOST Gérard, Monsieur BETAOUAF Heddy, Monsieur BATHANY Kilian et Madame ZAMAI Sonia
La présidence est assurée par ses soins.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260605-2026_30-DE

b) *Election des délégués*

Les candidats enregistrés sont :

1 : Monsieur LEZENVEN Jean-Michel
2 : Madame ZAMAI Sonia
3 : Monsieur PROVOST Gérard

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des déléguées en vue des élections sénatoriale. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote :

Après dépouillement, les résultats sont :

-nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nul : 0
- Suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :
1 : Monsieur LEZENVEN Jean-Michel : 15 voix
2 : Madame ZAMAI Sonia : 15 voix
3 : Monsieur PROVOST Gérard : 15 voix

Monsieur LEZENVEN Jean-Michel, Madame ZAMAI Sonia, Monsieur PROVOST Gérard ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales

c) *Election des suppléants*

Les candidats enregistrés sont :
1 : Monsieur BOINET Jean-Michel
2 : Madame SCHAFFNER Sophie
3 : Monsieur BETAOUAF Heddi

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriale. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote :

Après dépouillement, les résultats sont :

-nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nul : 0
- Suffrage exprimés : 14
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :
1 : Monsieur BOINET Jean-Michel :14 voix
2 : Madame SCHAFFNER Sophie : 14 voix
3 : Monsieur BETAOUAF Heddi : 14 voix

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260605-2026_30-DE

Monsieur BOINET Jean-Michel, Madame SCHAFFNER Sophie, Monsieur BETAOUAF Heddi ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales

Après vérification du quorum et constitution du bureau électoral, il est procédé au scrutin secret.

Résultats

Délégués élus :

- Monsieur BOINET Jean-Michel
- Madame SCHAFFNER Sophie
- Monsieur BETAOUAF Heddi

Suppléants élus :

- Monsieur BOINET Jean-Michel :14 voix
- Madame SCHAFFNER Sophie : 14 voix
- Monsieur BETAOUAF Heddi : 14 voix

Les intéressés déclarent accepter leur désignation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité pour le vote des délégués et 14 votes et 1 blanc pour le vote des suppléants

MAIRIE D'ARGOL
(Finistère)